

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

D2023-10-12-08

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents :** Xavier de VOLONTAT, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Marie-Noëlle GLEIZES, Jean-Luc RAMONE, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :**

**Empêchés :** Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Joël POUS, Eric FABRE, Christian BENSEN,

**Procurations :** Mathilde VIDAL à Christine DAYER, Georges CLAYRAC à Francette CROS, Joël POUS à Fabien CASSIGNAC,

**OBJET**

Le nombre de conseillers  
municipaux en service est  
de : 15

**Subvention exceptionnelle à l'association «Sporting Club Saint Laurent XIII »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une entente sportive entre les clubs de rugby à treize d'Ornaisons, de Ferrals les Corbières et le «Sporting Club Saint Laurent 13 » pour la section des U19.

Il donne lecture du courrier par lequel le Président du «Sporting Club Saint Laurent 13 » sollicite une subvention exceptionnelle destinée à couvrir les frais de déplacement de ladite entente sportive.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

CONVOCAION EN DATE DU :  
5 octobre 2023

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention spécifique de 2 000.00 euros à l'association «Sporting Club Saint Laurent 13 » destinée à couvrir les frais de déplacement.

AFFICHAGE EN DATE DU :  
5 octobre 2023

**PRÉCISE** que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget M57 - 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir.

Votes Pour : 7    Votes Contre : 2    Abstentions : 4

Publication du  
19 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 011-211103510-20231012-D2023_10_12_08-DE

Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué,  
Patrick BONNÉRY



Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,  
Patrick BONNÉRY